



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 45742

## Texte de la question

M. François Goulard appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la situation des personnes handicapées psychiques. Le plan gouvernemental présenté en janvier 2000 par le Premier ministre au comité national consultatif des personnes handicapées a énoncé une pluralité de mesures visant d'une part à favoriser une plus grande autonomie pour les personnes handicapées qui peuvent s'intégrer dans le milieu de vie ordinaire et d'autre part à garantir au maximum la prise en charge des personnes lourdement handicapées. Ce plan gouvernemental ne tient pas compte des personnes handicapées psychiques. Le monde de la santé mentale a été vraisemblablement exclu des discussions qui ont eu lieu au niveau national. Les personnes souffrant de troubles psychiques ont la douloureuse particularité de n'être admises nulle part : le secteur de la santé estime qu'elles relèvent d'une prise en charge à caractère social et les professionnels du secteur social considèrent qu'elles souffrent d'un problème de santé. Le handicap mental est certes particulier, mais il aurait du trouver sa place dans les réflexions menées par le Gouvernement. Il lui demande si elle ne pourrait pas envisager la mise en place d'une mission parlementaire avec pour objectif de synthétiser l'ensemble des problèmes rencontrés par les personnes handicapées psychiques et de proposer des solutions adaptées aux besoins urgents de ces personnes en souffrance.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Goulard](#)

**Circonscription :** Morbihan (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45742

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mai 2000, page 2702